



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-071

### **Modification au plan d'urbanisme affectant le terrain bordé par la rue de Liège, l'avenue d'Anvers, la limite est des terrains bordant l'avenue Querbes et la voie ferrée du CP Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Le projet de règlement P-03-071 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » a été adopté par le conseil municipal le 28 avril 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-03-071 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de façon à étendre l'affectation « Habitation » dans la partie nord du terrain, actuellement affecté de l'usage « Parc et lieu public », et à modifier les limites de hauteur et de densité.

Cette modification est requise suite au dépôt, par le Groupe conseil en développement de l'habitation (Groupe CDH), d'un projet visant le morcellement du terrain afin d'y ériger une nouvelle rue (nord-sud), 8 bâtiments d'habitation (60 logements) et un centre de la petite enfance (CPE) permettant d'accueillir 80 enfants. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme AccesLogis et de l'opération Solidarité 5 000 logements.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle modifie les plans « Affectation du sol » et « Limites de hauteur et de densité » de l'emplacement visé.

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 529, rue Jarry Est, 4<sup>e</sup> étage;
- ❖ à la bibliothèque municipale Parc-Extension, 419, rue Saint-Roch;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et sur son site internet : [www.ocpm.gc.ca](http://www.ocpm.gc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 2 juin 2003  
19 h  
Centre communautaire Parc-Extension  
419, rue Saint-Roch

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 17 mai 2003

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville